



IV. Recommandations de la Revue Tripartite

A la suite des discussions qui ont eu lieu, les participants ont fait les recommandations suivantes :

1. L'équipe du projet devra élaborer un plan de travail détaillé allant jusqu'à juillet 1992. Le suivi technique de son exécution sera assuré par l'Agence d'exécution et des missions de consultations techniques. Pour ces missions et consultations, des ressources supplémentaires sont requises.
2. Organisation d'une mission d'évaluation du projet à la mi-mai 1992 en vue d'examiner tous les aspects du projet et faire des propositions pour un programme plus large.
3. Procéder aux études d'avant-projet des aménagements hydro-agricoles du marais et sur cette base élaborer un programme d'investissement à soumettre aux bailleurs de fonds. Pour les études d'avant-projet, formuler les termes de référence du consultant qui devra effectuer la première mission en novembre 1991. Les parties concernées devront être associées aux aspects liés aux aménagements.
4. La clarification du cadre institutionnel du projet notamment par la nomination d'un Coordonnateur National et d'un Homologue principal au CTP pourrait aider à une cogestion plus viable.

V. Actions à prendre

- L'équipe du projet, le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Associatif, l'OIT, le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts et le PNUD:
Elaboration et suivi de l'exécution du plan de travail détaillé.
Suivi technique par l'OIT.
- Le PNUD, l'équipe du projet, l'OIT et le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Associatif : préparation de la mission d'évaluation
- L'OIT, le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts, le PNUD et le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Associatif: Préparation de la mission du consultant pour les études d'avant-projet des aménagements hydro-agricoles
- Le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Associatif : pour la question du Cadre Institutionnel du projet.

Classement No.....
Date..... 17 DEC. 1991.....
A traiter par.....
.....

NOTE A L'INTENTION DE MONSIEUR PAYEN J. EXPERT AMENAGISTE

CONSULTANT chargé d'une mission préliminaire à l'élaboration de l'Avant-Projet Détaillé d'aménagement du marais de Rugende-Rumirabashyi.

Projet RWA/88/010

Agence d'exécution	BIT	Service des Coopératives
Département bénéficiaire		Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Associatif
Bailleur de fonds		PNUD

Du 28 Novembre au 07 Décembre 1991.

Termes de références

1°) Expertise du site du marais

Le CONSULTANT constatera l'état du réseau hydraulique pré-existant au niveau des zones Rugende-Rumirabashyi - Gishamba Nyakwibereka - Cyabatanzi - Isumo - Nyagasambu - Gatoke - Musha situées sur les Commune BICUMBI-GIKORO-KANOMBE-RUBUNGO.

La visite du site doit s'effectuer avec Monsieur RUFURUKA, Agronome du marais de Rugende-Rumirabashyi.

2°) Détermination de la zone

Sur la base de cartes au 1/50.000° le CONSULTANT déterminera la zone de travail du Projet (cours d'eau - bassins versants)

3°) Recherche des données topographiques et hydrologiques

Le CONSULTANT élaborera des termes de référence à proposer aux experts et sociétés à contacter localement pour la collecte des données topographiques et hydrologiques.

Il pourra proposer des types de contrat de collaboration extérieur, en particulier pour la topographie, que le BIT approuvera.

4°) Documentation

- .étude pédo-agronomique du site disponible à RWA/88/010
- .cartes au 1/50 000° et 1/10 000° disponibles au Projet Inventaire des Marais
- .mise en place du volet hydro-agricole disponible à RWA/88/010

5°) Personnes ressources

Messieurs MAKUBA/GOFFEAU, Directeur National/CTP, Projet Inventaire des Marais
Monsieur RUBAYIZA, Chef Unité Opérationnelle Masaka - Coordinateur a.i. des activités agricoles dans la Préfecture de Kigali.
Monsieur RUFURUKA, Agronome Responsable du Service Agricole du marais

C.P.I. à:

- Mr le Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Associatif
- Mr le Représentant Résident
PNUD KIGALI
- MM MAKUBA/GOFFEAU - Projet Inventaire des marais
- Mr RUBAYIZA Michel, Unité Opérationnelle Masaka
- Mr RUFURUKA Gérard, Masaka/Rugende

TERMES DE REFERENCES D'ETUDES TOPOGRAPHIQUES (1ère tranche)
(Préalables à l'APS/APD)

1) Modalités générales

Les levés sont réalisés sur la base de polygones plano-altimétriques fermés et calculés en x, y et z, en respectant les tolérances normales pour l'échelle choisie (1/2000) du report. Le rattachement altimétrique au système national sera effectué.

Un bornage (bornes préfabriquées en béton 0,15 x 0,15 x 0,30 m munies d'un repère métallique en tête) sera effectué tous les 300 m environ en ayant soin d'inclure les bornes dans le système de polygonation.

Les autres sommets de la polygonation seront matérialisés sur le terrain par des marques (peinture et numérotation) sur repère solide inamovible (arbre, rocher, etc.). Chaque sommet faisant l'objet d'un croquis et descriptif permettant un repérage aisé.

Les cheminements pour le nivellement seront réalisés en itinéraire fermé (ou aller-retour pour les parcours unidirectionnels).

Les détails et les repères significatifs (maisons, ravins, sentiers, routes, ponceaux, cours d'eau, canaux, bornes existantes, ...) apparaîtront sur les croquis de levés.

La densité des points levés sera de l'ordre de +/- 30 points à l'hectare. Le semis de points sera plus concentré sur les lignes caractéristiques du terrain où les courbes de niveau s'infléchissent. Les points levés seront matérialisés sur le plan par un point nettement visible accompagné de la cote correspondante.

2) Produits

Les documents relatifs aux levés et qui sont à joindre au(x) produit(s) fini(s) (cartes et plans) sont :

- les carnets de levés originaux;
- les calculs planimétriques et altimétriques de(s) polygonale(s);
- les calculs (sur les carnets) des cotes des points de détail;
- les croquis des levés effectués, de la position des sommets et bornes;
- le(s) graphique(s) de(s) polygonale(s).

Dans le cas d'une exécution à l'aide d'appareils électroniques enregistreurs, les données seront fournies sur support informatique.

Les produits sont :

- une carte à l'échelle 1/2000, sur calque indéformable comportant :
 - i) le tracé planimétrique de tous les éléments topographiques importants (cours d'eau, ravines, maisons, pistes et sentiers ...);
 - ii) la position exacte des bornes et points de détail;
 - iii) la représentation des courbes de niveau, élaborées sur la base des points cotés. L'équidistance sera généralement de 0,50 m (0,25 m en terrain très plat, 1 m pour les zones très accidentées).
- un plan de situation (éch. 1/100000è) sur lequel figurera le schéma d'assemblage des plans à échelle 1/2000 et des profils en long.
- les profils en long, reportés aux échelles 1/1000 (horizontal) et 1/50 (vertical), un levé par 50 mètres ; sur chaque profil en long seront indiqués les passages de route, de pistes et de sentiers, tout ouvrage permanent (pont...), les points d'intersection avec des canaux d'ordre supérieur ou inférieur, des points de recoupement avec le plan en XY.
- les profils en travers des émissaires principaux de berge à berge à l'échelle horizontale 1/100 et échelle verticale 1/50 (six points minimum) tous les 100 mètres et aux points remarquables.

LIMITES DES LEVES A EFFECTUER

- 1) **MARAIS RUMIRABASHYI** : branches Mulindi et Gisusa,
excluant Kilima
(cf. croquis I) : du ponceau n° 1
au ponceau n° 2 :
- plan au 1/2000, courbes de niveau équidistantes de 0,5 m
 - profil en long du canal émissaire, reporté au 1/1000 (h)
et 1/50 (v),
 - sections transversales tous les 100 m reportées au
1/100 (h) et 1/50 (v) plus points remarquables.
- Le profil et les sections transversales seront levés
jusqu'au ponceau de la route (n° 1').
Soit au total environ 80 ha, 8 kms de profil en long et
+- 80 profils en travers.
- 2) **MARAIS RUGENDE**
a) **"AVAL"**
- (cf. croquis II) : du ponceau aval n° 6 (Ayabaraya)
au ponceau amont (Muyumbu) n° 5 :
- plan et profil en long comme spécifié précédemment
soit environ 270 ha, 10 kms de profil en long
et +- 100 profils en travers.
- b) **"AMONT"**
- b.1. du ponceau n° 5 (Muyumbu), en direction et
jusqu'aux ponceaux n° 3 (Ruhanga) et 4 (pont en
bois sur la Kadehero)
- plan et profil en long comme spécifié précédemment
soit environ 55 ha, une longueur approximative
de 6 kms de profil en long et +- 60 profils en
travers.
- b.2. à l'amont du pont n° 4, le profil en long de
l'émissaire Isumo sera levé sur une longueur
additionnelle de 500 m ainsi que le marais
avoisinant,
soit environ 5 ha.
- 3) **MARAIS NYAKWIBEREKA**
(cf. croquis II) : du ponceau n° 7 (route KIGALI-RWAMAGANA)
au sentier traversant le marais à
l'amont (n° 8) :
- plan et profil en long comme spécifié précédemment
soit environ 90 ha, 6 kms de profil en long et +- 60
profils en travers.
- 4) **OUVRAGES D'ART**
Seront repérés en (x,y,z) les génératrices inférieures des
buses de tous les ponceaux routiers drainant les émissaires
(Rumirabashyi, Rwabashamana, Mugeyo) sous la route
Kigali-Rwamagana, ainsi que celles du pont de la piste
Ruhanga-Rwamashyongoshyo sur l'Isumo;

Pour un total global de	80 +	270 +	60 +	90	= 500 ha
	8 +	10 +	6 +	6	= 30 Kms de
					profil en long

PROMOTION ASSOCIATIONS COOPERATIVES
PNUD/BIT/MIJEUMA - RWA/88/010
E.P. 445 KIGALI - Tél. 84892

Kigali, le 19/02/1992
N° 043/15.30

Anneke II

Objet : travaux de topographie

V/Réf : votre offre

Monsieur le Directeur du BUNEP
B.P. 1337
KIGALI

Monsieur le Directeur,


Nous vous transmettons les termes de référence pour des travaux de topographie à exécuter sur le site du marais de Rugende-Rumirabashyi - Gishamba-Nyakwibereka.

Nous vous prions de nous faire connaître votre offre qui stipulera entre autre le délai d'exécution au plus tard le mardi 25 février 1992 à 12 heures: remettre vos propositions à nos bureaux porte n° 13 au stade AMAHORO.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, nos salutations distinguées.

TUGIRIMANA Joram
Coordinateur National

MONNET PAQUET Jean Michel
Conseiller Technique Principal

Tugirimana

Monnet Paquet

*Pour réception
en 19/02/92*